



Livre blanc

Créer son organisme de formation en 7 étapes

2025 - 2026

Sommaire

01

Préambule - Introduction

02

Les 7 étapes pour créer son organisme de formation Qualiopi

02

1. Définir son projet de formation

03

2. Choisir la structure juridique adaptée

04

3. Obtenir son Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)

05

4. Structurer son offre de formation

06

5. Se préparer à la certification Qualiopi



07

6. Structurez votre activité sur le plan opérationnel

08

7. Déployez et développez votre activité

09

Et si vous ne faisiez pas tout ça seul ?

Préambule



Vous avez l'envie. Le savoir-faire. L'expérience.

Ce qu'il vous manque, c'est **le cadre, la méthode... et un bon coup de pouce.**

Créer son organisme de formation, c'est souvent plus simple qu'on le pense — **à condition d'être bien accompagné !**

🚀 Passez de l'idée au concret... sans galères grâce à ce guide complet qui vous permet d'ouvrir votre centre de formation agréé dans les règles.

Introduction

Vous êtes formateur, coach, consultant, indépendant ou en reconversion professionnelle, et vous avez décidé de **transmettre vos compétences au travers d'une activité de formation** ? Excellente idée ! De belles opportunités s'offrent aux organismes de qualité d'où l'importance d'être conforme et de se faire accompagner dès le départ.

Mais entre les démarches administratives, la réglementation (Qualiopi, CPF, NDA...), les obligations légales et la structuration de votre offre, la **création d'un organisme de formation peut vite virer au cauchemar.**



Chez **InSyst**, nous accompagnons chaque année des centaines de porteurs de projet comme vous à **créer leur organisme de formation clé en main**, sans prise de tête et en toute conformité. Nous avons donc réuni dans ce guide **les 7 étapes clés** pour créer son organisme de formation, avec les bonnes questions à se poser, les pièges à éviter... et nos conseils d'experts.

Bonne lecture !

Les 7 étapes pour créer son organisme de formation Qualiopi



1. Définir son projet de formation

Avant de se lancer la tête la première dans toute démarche administrative, la première chose à faire est de prendre du recul afin de **poser les bases de votre projet** :

- Quel public souhaitez-vous former ?
- Sur quelles thématiques avez-vous une véritable valeur à apporter ?
- Quels formats privilégier (présentiel, distanciel, blended) ?
- Quelle est votre légitimité en tant que formateur ou organisme ?

👉 Même si cette étape peut vous sembler futile, elle est plus qu'importante pour structurer votre offre, mais aussi pour **préparer les documents obligatoires** demandés lors de l'enregistrement de votre activité auprès des autorités compétentes.



2. Choisir la structure juridique adaptée

Créer un organisme de formation nécessite d'avoir une **structure légale**. Cette dernière va avant tout dépendre de **votre situation** (salarié, indépendant...), de **vos ambitions** (à moyen et long terme) et de **votre manière de travailler** (temps plein, temps partiel, besoin d'embaucher...).

Voici quelques repères pour faire le bon choix :

- **Micro-entreprise** : idéale pour **tester son activité seul**, avec peu de charges au démarrage. Limite de chiffre d'affaires à prendre en compte. Attention : la micro-entreprise n'est pas toujours adaptée pour répondre à certains appels d'offres.
- **SASU / EURL** : parfait si vous êtes **seul(e) mais souhaitez un cadre plus structuré**, sécurisant sur le plan juridique et fiscal. Idéal pour facturer des financeurs, obtenir Qualiopi ou développer votre activité de formation.
- **SAS / SARL** : recommandé si vous êtes **plusieurs associés** ou si vous prévoyez une **croissance rapide**. Ce sont des formes plus souples pour évoluer ou recruter.
- **Association** : adaptée si votre projet a une **vocation sociale ou éducative** et que vous ne cherchez pas à générer de bénéfices. Certaines associations obtiennent le NDA et la certification Qualiopi, mais cela demande une gestion rigoureuse.

📌 **Conseil InSyst** : choisissez une forme juridique qui vous permette d'évoluer facilement, et surtout d'être éligible aux différents dispositifs de financement (Qualiopi 😊).

Vous hésitez entre plusieurs formes juridiques ? Pas de panique, [on vous aide](#) à **choisir la structure la plus adaptée à votre profil et à vos objectifs**, puis à **créer officiellement votre entité**, dans le cadre de notre accompagnement clé en main.

3. Obtenir son Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)

Le **NDA** est indispensable pour être reconnu comme organisme de formation par l'État. Il s'obtient auprès de la **DREETS** de votre région après votre première action de formation (même fictive).

Pour obtenir ce numéro NDA, vous devrez déposer un dossier complet comprenant :

- Une convention de formation signée,
- Un programme de formation détaillé,
- Votre premier devis ou contrat client,
- Un règlement intérieur, une feuille de présence, une attestation de formation...

⚠ Ce dossier doit être cohérent, complet et conforme : c'est souvent là que les premières erreurs apparaissent.



4. Structurer son offre de formation

Attention, pour devenir organisme de formation agréé, avoir un bon contenu ne suffit pas. Il faut le **structurer de manière professionnelle**. Cela passe par :

- Des **objectifs pédagogiques clairs**,
- Un **programme bien découpé**,
- Des **méthodes d'évaluation**,
- Un cadre précis pour chaque session.

C'est également à cette étape que vous devez penser à vos **outils pédagogiques**, vos **supports**, et à l'expérience que vous voulez offrir à vos stagiaires.

🎯 Objectif : construire une offre qui répond aux attentes du marché ET aux critères qualité de la certification Qualiopi.

👉 Parce que c'est aussi facile à dire qu'à faire, InSyst vous aide à **structurer votre offre de formation de manière professionnelle**, en vous guidant pas à pas sur le contenu, les outils pédagogiques et la conformité aux exigences légales et de qualité.

Résultat : **une offre solide, cohérente et prête à convaincre vos futurs stagiaires...** comme les financeurs.



5. Se préparer à la certification Qualiopi

Si vous souhaitez que vos formations soient **finançables par des fonds publics ou mutualisés** comme le **CPF, France Travail (ex Pôle Emploi) ou les OPCO**, vous devrez obtenir la **certification Qualiopi**. C'est une étape cruciale, voire même obligatoire dans de nombreux cas.

Qualiopi repose sur un référentiel qualité (RNQ) composé de **7 critères, 32 indicateurs d'appréciation** et une série de preuves à fournir sur le fonctionnement de votre activité de formation. Cela concerne autant la clarté de votre offre de formation, le suivi des stagiaires, la gestion administrative, l'amélioration continue, que la satisfaction des bénéficiaires et partenaires.

Pour obtenir ce précieux sésame, vous devez préparer un **dossier complet et structuré solide**, et surtout être **prêt pour un audit mené par un certificateur agréé**. Ce processus prend généralement entre **1 à 3 mois**, selon votre niveau de préparation.

📌 **Conseil InSyst** : la certification peut être anticipée dès la création de votre organisme. Plus vous êtes structuré en amont, plus elle est facile à obtenir.

Parce que la certification Qualiopi n'est pas simple à obtenir, mais reste incontournable pour proposer des formations finançables à vos clients, nous vous aidons à intégrer les exigences Qualiopi dès la création de votre organisme : vous gagnez du temps, vous évitez les erreurs, et vous abordez l'audit en toute confiance.



6. Structurez votre activité sur le plan opérationnel

Une fois votre offre construite, il est temps de penser à l'**organisation interne**. C'est souvent ce qu'on oublie... et ce qui peut vite devenir un casse-tête une fois les premières sessions de formation lancées.

📌 Posez-vous les bonnes questions :

- Comment allez-vous gérer les inscriptions et les paiements ?
- Quel(s) outil(s) utiliser pour planifier les sessions, éditer les convocations, suivre les présences ?
- Quels supports allez-vous proposer : livret, e-learning, documents imprimés ?

Une **bonne structuration opérationnelle**, dès le départ, vous fera gagner un temps précieux, vous aidera à garder le cap, et surtout, **donnera une image professionnelle à votre organisme de formation**.

🔍 Là encore, **être bien accompagné** permet d'éviter les erreurs de positionnement ou de stratégie.

7. Déployez et développez votre activité

Votre organisme est lancé ✅, votre certification Qualiopi en poche 🏆 : place à l'action !

Mais pas n'importe comment.

Il est temps de :

- Mettre en place une **stratégie de prospection commerciale**,
- Collecter les **retours de vos premiers clients** pour affiner votre offre,
- **Améliorer en continu** vos contenus, outils et organisation.

C'est aussi le moment d'envisager des **partenariats**, de chercher des **financements**, ou encore de faire certifier vos formations au **RS ou au RNCP**, pour les rendre finançables via le CPF.

Et pour tout ça aussi... [InSyst peut vous accompagner](#) 😊





Et si vous ne faisiez pas tout ça seul ?

Créer son organisme de formation **demande du temps, de la rigueur et une vraie connaissance du secteur.**

Et si vous faisiez le choix de la **sérénité** ?

Chez **InSyst**, nous vous proposons un accompagnement **100% sur-mesure**, pour créer votre organisme de formation de A à Z, **sans stress, sans erreur et sans perte de temps.**

☞ Nous nous adaptons à votre projet, à votre rythme, à vos contraintes.

☞ Nous faisons **avec vous** ou **à votre place**, selon vos préférences.

☞ Et surtout, vous avancez avec la garantie d'être en **conformité totale**, dès le départ.

🎯 **Créer un organisme de formation clé en main**, c'est notre spécialité.

✅ +15 ans d'expertise, des centaines de projets accompagnés chaque année.

☎ **Parlons de votre projet ensemble, sans engagement.**



Besoin d'un coup de pouce pour vous lancer ?

Nous sommes là pour vous aider à :

- Clarifier votre projet,
- Faire les bons choix,
- Éviter les erreurs,
- Gagner un temps précieux.

 **Cliquez ici pour réserver un échange gratuit avec un expert InSyst**

Je prends rendez-vous maintenant



Votre organisme de formation est lancé... et après ?

Chez InSyst, **l'accompagnement ne s'arrête pas à la création.**

Gérer un organisme de formation au quotidien demande du temps, de la rigueur, une veille constante, des mises à jour Qualiopi, de l'administratif, des échéances... et ce n'est pas toujours simple à gérer seul(e).

 C'est pourquoi nous proposons un **suivi 100% sur-mesure**, adapté à vos besoins réels :

-  Appui administratif et qualité,
-  Conseils stratégiques et développement commercial,
-  Mises à jour des documents obligatoires,
-  Coaching individuel, visios régulières ou accompagnement mensuel, à vous de choisir.

Vous avancez à votre rythme, **en toute sécurité, sans vous sentir débordé(e).**

Avec InSyst, vous ne serez jamais seul(e) pour faire vivre, gérer et faire grandir votre OF.

[En parler avec un expert InSyst](#)



Discutons de votre projet

Contactez-nous dès aujourd'hui par **téléphone au 09 74 19 00 20** ou par **mail** sur l'adresse suivante : contact@insyst.fr pour définir vos besoins et vous guider à créer votre organisme de formation en toute sérénité !

